



## Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au compte administratif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

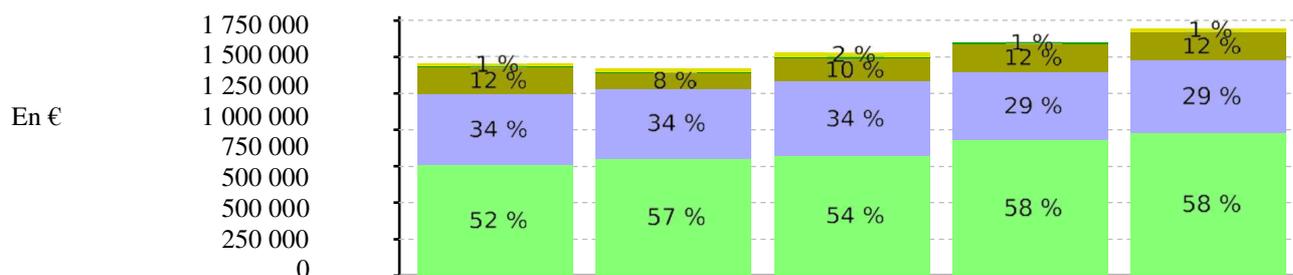
*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

### - Réalisation globale (budget principal et budgets annexes)

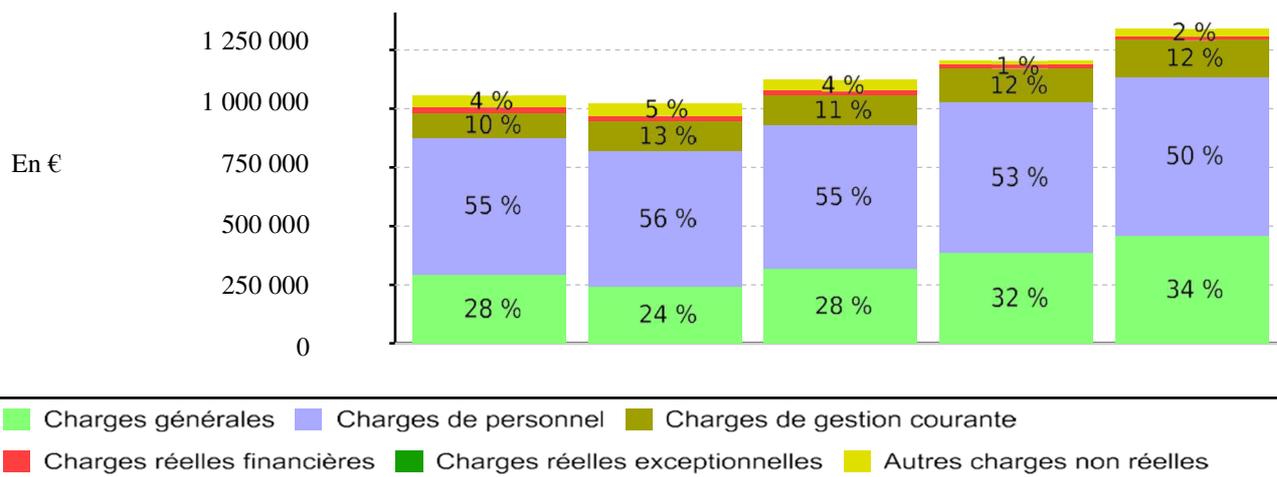
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>ESLETTES</b>	<b>1 452 441,09 €</b>	<b>1 807 102,84 €</b>	<b>679 716,49 €</b>	<b>686 763,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 452 441,09 €</b>	<b>1 807 102,84 €</b>	<b>679 716,49 €</b>	<b>686 763,00 €</b>

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



<span style="color: green;">■</span> Ressources Fiscales	<span style="color: blue;">■</span> Dotations et participations
<span style="color: brown;">■</span> Ventes et autres produits courants non financiers	<span style="color: red;">■</span> Produits réels financiers
<span style="color: darkgreen;">■</span> Produits réels exceptionnels	<span style="color: yellow;">■</span> Autres produits non réels

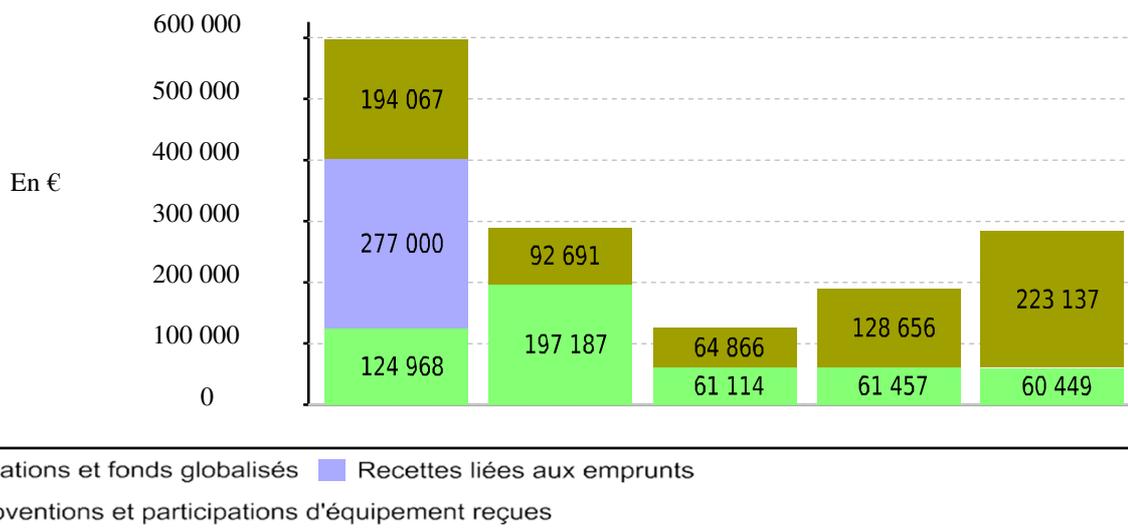
## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



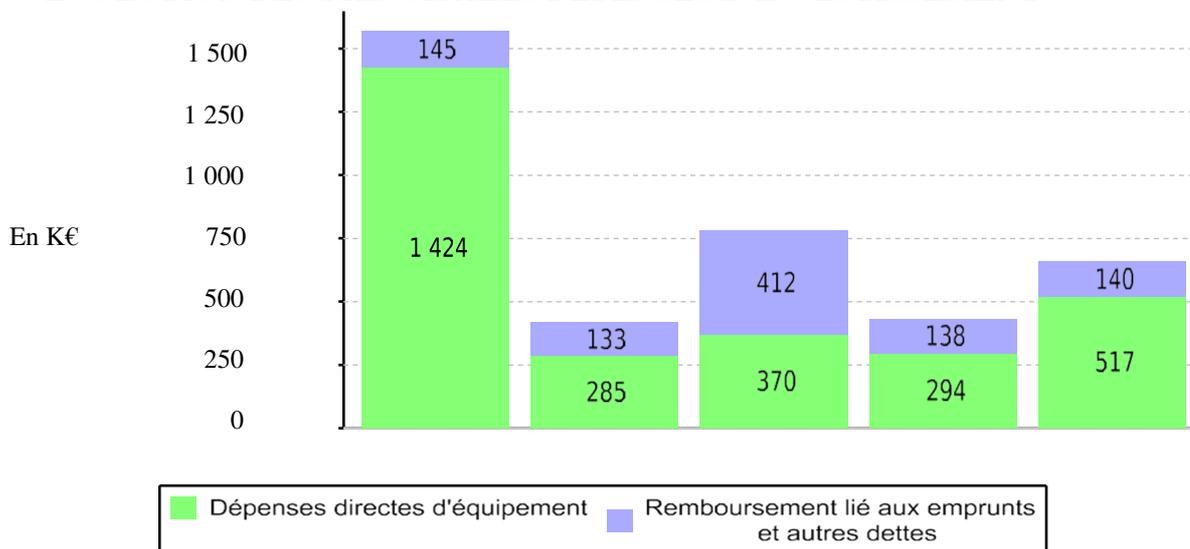
### Fonctionnement

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 354 661,75€, en diminution sur l'année. L'ensemble des recettes n'évolue pas et stagne par rapport à 2022. À l'inverse, les dépenses augmentent de façon sensible surtout les charges de gestion courante alors que les charges de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement.

## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

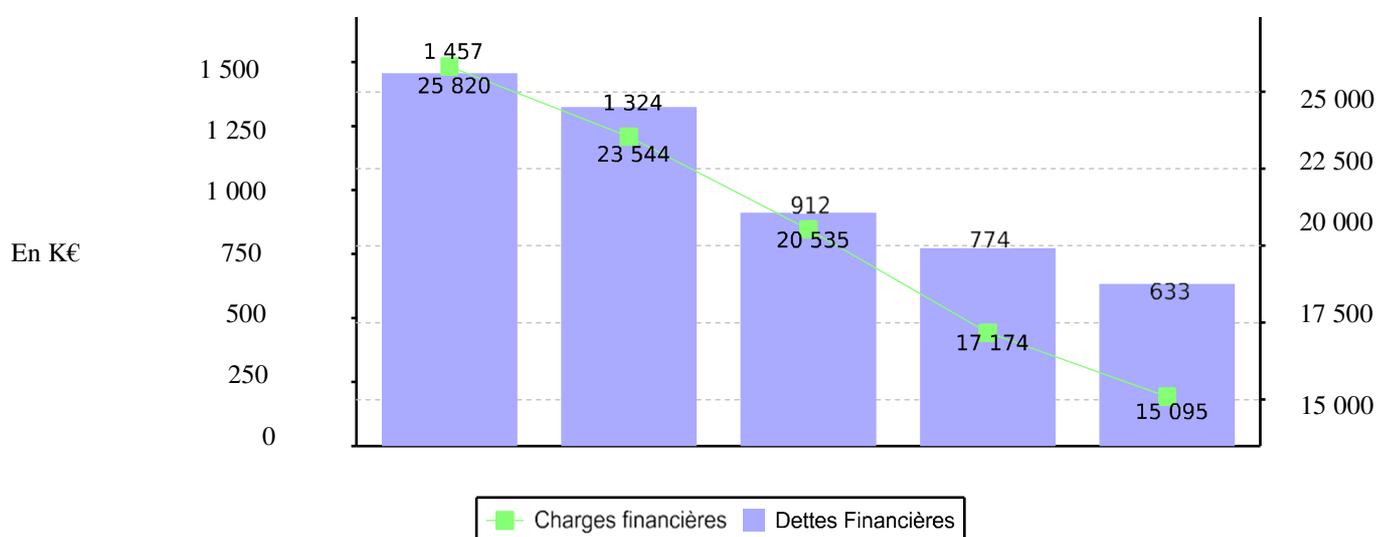


## Investissement

En 2023, le montant des dépenses d'équipement en investissement a atteint un montant total de 271 537,11€. Pour l'essentiel, ces dépenses ont concerné les factures de frais d'études pour la rénovation et la construction de l'accueil jeunes (32 720€) et pour le projet autour du stade (7 938€), la facture définitive pour la refonte du site internet (4 238€), les travaux de voirie rue des Iris (54 547€), l'enfouissement du réseau électrique rue des Iris (107 545€), le mobilier urbain et jeux dans la cour de l'École Élémentaire (8 256€), la remise en état du Monument aux Morts (5 007€), le remplacement de matériels pour le restaurant scolaire (21 677€), le changement des têtes de mats de l'éclairage public sur les axes secondaires (49 106€), la mise en lumière de la Mairie (3 367€), l'achat de rideaux occultants au groupe scolaire (3 443€), le remplacement des éclairages des écoles par des éclairages à LED.

Pour financer ses projets, la commune a perçu du FCTVA (17 414,02€), de la taxe d'aménagement (43 034,85€) et des subventions (16 990€), sans oublier les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 368 140,82€.

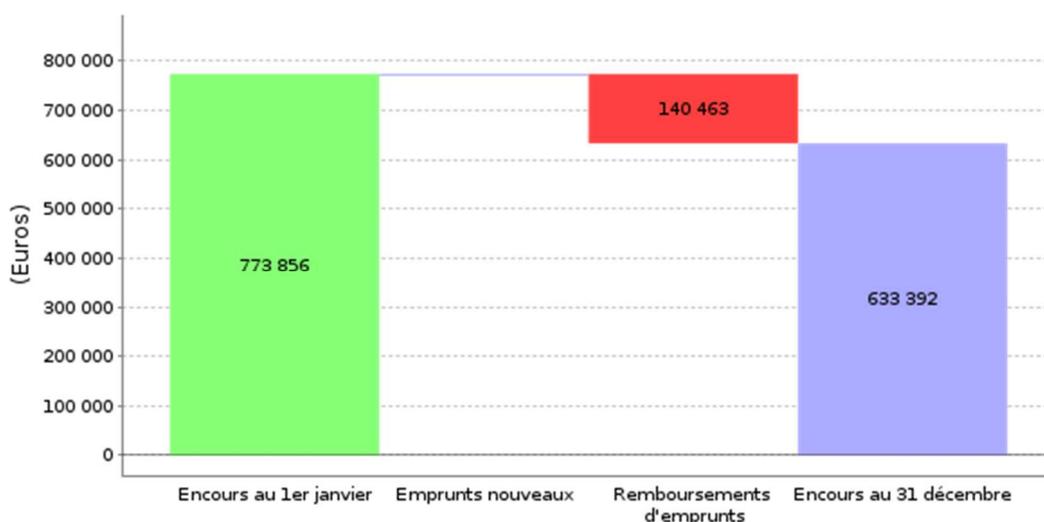
## ÉVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES



## - Dette

La commune a remboursé le capital de sa dette à hauteur de 140 463,62€ et 15 095,30€ en intérêts. La dette de la commune s'élève à 633 392,49€ au 31/12/2023. La dette de la commune par habitant est de 382,95€.

## Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2023



Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit en 2023. L'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement ressort à 8,89%.

## - Taux

Les taux d'imposition votés en 2023 sont les suivants :

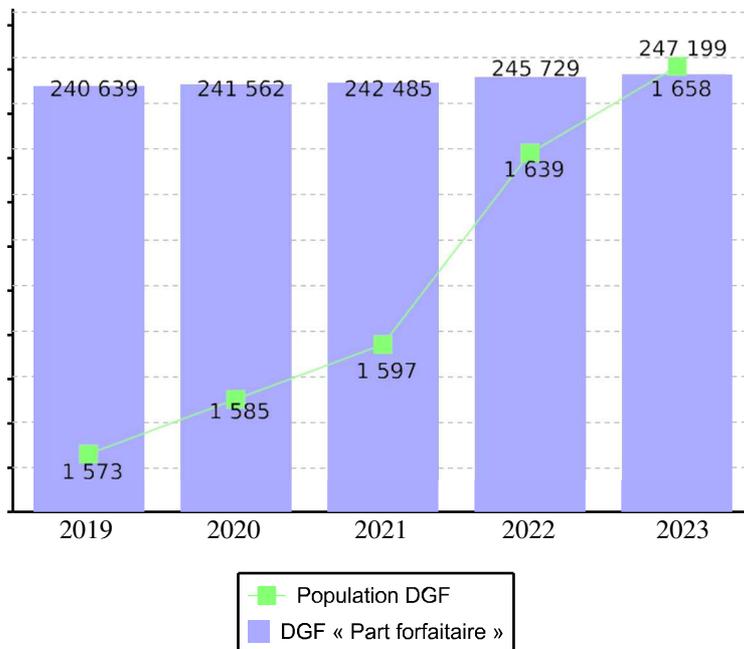
<b>Taxe Habitation</b>	<b>25,65%</b>
<b>Taxe Foncière Bâti (*)</b>	<b>62,68%</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>84,40%</b>

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012.

## - DGF :

Il est rappelé que la dotation de l'état a diminué de 22,85% entre 2013 et 2020, passant de 314 291€ à 241 562€ ; toutefois, depuis 2019, nous notons une très légère évolution de la dotation, passant de 240 639€ en 2019 à 247 199€ en 2023. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de notre population.

### ÉVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



## - Subventions et participations versées

Subventions aux associations

Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
BTP CFA Georges Lanfry	65,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole Denis Diderot	600,00 €
Exceptionnelle Ecole Denis Diderot	1 500,00 €
Fondation Brigitte Bardot	200,00 €
Football Club du Nord-Ouest	700,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	2 500,00 €

Foyer Socio-éducatif Collège Eugène Noël	930,00 €
HANDI SUP	100,00 €
Les Amis du Livre	1 700,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	65,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SPORTEE	300,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire (TURQUIE - SYRIE)	1 500,00 €
Secours populaire (MAROC - TURQUIE)	2 000,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOLEPI (0,50 X 1 654)	1 000,00 €

Le montant total des subventions versées aux associations s'est élevé à 15 960€, y compris celles allouées au Secours Populaire à titre de solidarité pour les tremblements de terre au Maroc et en Turquie.

(\*) Glissement taxe du Département vers la Commune depuis 2021